GROUPE DE TRAVAIL "DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX CULTURELS ET ENVIRONNEMENT"

RAPPORT ALTERNATIF
5ème passage de la République de Guinée à l'EPU

Centre Africain de Formation et d'Information sur les Droits Humains et l'Environnement

Centre Africain de Formation et d'Information sur les Droits Humains et l'Environnement

Siège social à Lambanyi – Commune de Lambanyi
cafidhe@gmail.com / +224 622899752

Situation des droits économiques sociaux culturelles : Droits environnementaux

1- La Guinée n'a pas entamé de processus de ratification du protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ni de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, comme recommandé par la Sierra Leone (Rec. # 113.19).
Concernant la recommandation de Fidji (Rec. # 113.64), bien que la Guinée ait intégré la dimension genre dans son Plan National d'Adaptation climatique et impliqué les populations vulnérables dans des projets communautaires, l'inclusion reste insuffisante. Les mécanismes d'intégration et de financement sont limités, et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'impact des politiques climatiques sur les groupes vulnérables, afin de réduire les conséquences économiques, culturelles et sociales du changement climatique.

2- La Guinée, bien que prévoyant la consultation des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles et pour des projets ayant des impacts sociaux et environnementaux, présente des lacunes notables dans l'application effective de ces consultations. Celles-ci demeurent souvent insuffisantes, ce qui limite leur impact réel sur les décisions prises concernant la gestion des ressources naturelles et les projets affectant les communautés locales.

Recommandations des OSC Guinéenne :

1- Elaborer et mettre en œuvre un Plan National d'Adaptation (PNA) clair et bien financé, aligné avec les objectifs du cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), pour mieux préparer les communautés rurales et côtières aux impacts des changements climatiques (inondations, sécheresses, érosion côtière). Intégrer des mesures d'adaptation aux infrastructures nationales, en assurant la résilience des routes, des habitations et des systèmes d'approvisionnement en eau potable face aux aléas climatiques croissants.

2- Les communautés locales doivent être consultées de manière inclusive et transparente avant tout projet minier, conformément au principe de consentement préalable, libre et éclairé (FPIC).

Situation des Ressources naturelles : moteur de développement :

La Guinée, riche en ressources naturelles, fait face à une gestion inéquitable de ses richesses, entravant le respect des droits sociaux et économiques de sa population. Malgré ses vastes réserves de bauxite, d'or et de fer, la pauvreté progresse, en raison de la mauvaise gestion économique, de la corruption et d'un déficit de gouvernance. Bien que le secteur minier soit crucial pour le développement, ses bénéfices ne profitent pas à la population, notamment dans les zones rurales, où la pauvreté demeure élevée. Le taux de pauvreté en 2021 était de 44%, et l'accès aux services de santé, notamment dans les régions rurales, reste insuffisant. Le système de santé guinéen est fragile, avec une mortalité maternelle et infantile élevée. L'exploitation minière a des impacts environnementaux négatifs, notamment la pollution de l'eau et la déforestation. Bien que des efforts aient été faits pour réguler l'industrie, la corruption reste un obstacle majeur au respect des droits de l'homme. Enfin, les défis du pays incluent la lutte contre la corruption, l'amélioration de l'accès aux infrastructures et la gestion des impacts environnementaux des extractions minières.

Recommandations des OSC Guinéenne :

Les communautés locales doivent être impliquées dans un processus de consultation inclusif, transparent et participatif avant l'approbation de tout projet minier, en garantissant le respect du principe de consentement préalable, libre et éclairé (FPIC).

Poursuivre les efforts de lutte contre la pauvreté, la corruption telles qu'indiquées dans les documents stratégiques nationaux notamment le PRI, Guinée vision 2040 en vue de l'atteinte des ODD ; La lutte contre la pauvreté doit être alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier ceux liés à l'éradication de la pauvreté (ODD 1), à la faim zéro (ODD 2), à l'éducation de qualité (ODD 4), à l'égalité des sexes (ODD 5) et à la réduction des inégalités (ODD 10).

La République de Guinée doit adopter et promulguer la loi relative à la prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées.

Détaché l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption de la présidence de la République et la doter d'un budget pour garantir son indépendance tout en clarifiant son mandat pour éviter des chevauchements avec les autres corps d'inspection constitués.

Situation de la Gouvernance de l’environnement en Guinée

La Guinée fait face à de nombreux défis en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'inclusion sociale, la gestion des ressources naturelles, la pauvreté persistante et la corruption. Bien que des initiatives aient été mises en place, comme l'intégration du genre dans le Plan National d'Adaptation climatique et des réformes pour une meilleure gestion des ressources naturelles, leur mise en œuvre reste insuffisante. Les accords miniers, souvent conclus sans consultation populaire, aggravent les inégalités sociales et économiques, privant les Guinéens des bénéfices d'une exploitation responsable des ressources. La pauvreté continue de croître malgré la richesse minérale du pays, due à une mauvaise gestion économique, à la corruption et à l'absence de redistribution équitable des revenus. Le secteur de la santé reste également très déficient, avec un accès limité aux services essentiels, particulièrement en milieu rural.

Recommandations des OSC Guinéenne :

1. Améliorer les compétences des structures de gestion environnementale grâce à des formations et des partenariats publics-privés pour attirer des investissements innovants dans la conservation et les énergies renouvelables.

2. Renforcer le suivi des lois environnementales, y compris le Code de l’Environnement et le Code minier, en appliquant des sanctions plus strictes pour les contrevenants.
3. Intensifier les campagnes de sensibilisation et introduire des programmes d’éducation environnementale pour mieux impliquer les jeunes.

4. Promouvoir des pratiques agricoles durables/intelligentes et reforester les zones affectées par l'exploitation minière et la déforestation.

5. Renforcer les initiatives d’adaptation au changement climatique, en mettant l'accent sur la résilience des zones vulnérables et en élaborant un plan national de lutte contre la salinisation des sols.

6. Renforcer la résilience des communautés vulnérables face aux déplacements internes causés par les inondations, la salinisation, à travers des infrastructures adaptées, et une relocalisation respectueuse des droits.

7. Créer et protéger les espaces verts dans les grandes villes en intégrant des parcs urbains et des corridors écologiques, pour améliorer la qualité de vie et préserver la biodiversité locale.